

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le dix du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes FIGARELLA, HATEMIAN-SOLARI, LAFAYSSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, FAVIER, FIGAROLI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

N°87

Date de Publication
17 DEC. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
17 DEC. 2020
Date de la convocation
3 décembre 2020

Pouvoirs :

Mme BRUNET à M. FAVIER
Mme HERVE GENOVESI à Mme VAUTRIN
Mme LOVERA à M. BURZIO
M. DENONFOUX à M. MORTELETTE
M. DE CANEVA à Mme le Maire
M. DE SOUSA à Mme MATEO
M. JULLIEN-FIORI à M. MACHERAS DE MONTILLET

Absentes :

Mme GOBET
Mme LABI-MALAKIAN

Madame Sophie VEILEX a été élue secrétaire.

Objet : Avances sur subventions 2021.

A la demande de Madame le Maire, madame SAGAUT expose à ses collègues que certains organismes, dont les recettes proviennent essentiellement des subventions de fonctionnement de la Commune, se trouvent en difficultés dès le début de l'année pour régler leurs dépenses courantes et notamment les salaires de leur personnel, avant le vote, par le Conseil Municipal, du budget primitif de la Commune et le versement effectif de la subvention qui leur est allouée.

Afin d'éviter cette situation, il convient de procéder au versement, dès janvier 2021, d'une avance d'un montant maximum de 50% de la subvention attribuée en 2020 aux organismes et associations ci-après désignés :

Office Municipal du Tourisme	212 500.00 euros
Centre Communal d'Action Sociale	318 500.00 euros
Centre Culturel	115 000.00 euros
Caisse des Ecoles	32 000.00 euros

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le versement de ces avances sur subventions 2021 et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à leur mandatement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 10 décembre 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

